

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 7

Rubrik: Informations économiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

se rendra le cœur plus léger à ses affaires ; ou bien il sera plus dispos pour goûter les distractions qu'il était venu chercher.

Nous le répétons : l'hôtel doit être en première ligne un foyer familial ; s'il s'écarte de ce principe, il n'est plus qu'une simple maison de commerce, où l'on paye tant et tant pour une chambre, tant et tant pour les repas et pour le reste.

Assurer le meilleur service possible devrait être toujours l'idéal d'un hôtel. En cas de réclamations, même si elles sont injustifiées, le personnel devrait régulièrement manifester la plus courtoise politesse, en se persuadant que le client, du point de vue commercial, a raison quand même. On s'imagina au contraire, dans de nombreux hôtels, que le client a constamment tort et que, s'il veut posséder certains droits, il doit payer pour en jouir. Naturellement, il arrive souvent dans un hôtel que le voyageur est dans son tort ; mais dans ce cas on devrait le traiter néanmoins de manière à lui laisser l'impression qu'il avait raison.

Un hôtel qui sait se rendre agréable à sa clientèle se fait lui-même la meilleure des réclames. Sa clientèle lui restera fidèle et saura lui en amener d'autre.

Ce conseil, à première vue, semble superficiel ; et pourtant combien, sans même s'en apercevoir, ne savent pas le mettre en pratique ?

R. J.

L'hôtellerie suisse en décembre 1929

Le relevé statistique de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail sur l'activité de l'hôtellerie en décembre 1929 embrasse 1108 établissements, qui compattaient au total 83,325 lits disponibles à la mi-décembre et 84,650 à fin décembre, y compris des hôtels de saison fermés durant ce mois. Le nombre des établissements ouverts qui ont participé au relevé était de 581 au 15 décembre, avec 35,511 lits et de 600 à la fin du mois, avec 45,773 lits.

En ne tenant compte dans les calculs que des lits des établissements *ouverts*, le pourcentage de l'occupation était de 26,4 à la mi-décembre et de 53,5 à fin décembre. En comprenant dans les calculs les établissements fermés, ces pourcentages étaient respectivement de 11,2 et de 28,9. Il est à noter que pour le relevé de fin décembre on a

compté les lits occupés dans la nuit du 27 au 28, afin d'obtenir des chiffres se ressentant le moins possible du grand afflux de la fin de l'année.

Les plus forts pourcentages d'occupation des lits à la mi-décembre, en ne considérant que les établissements ouverts, ont été de 77,8 à Leyzin, de 69,9 à Montana, de 58 à Villars sur Ollon, de 54,6 à Davos-Dorf et de 53,8 à Montreux-Territet. Les pourcentages les plus élevés sont les suivants pour la fin décembre : 100 % à Lœches-Bains, St-Moritz-Dorf, Villars-Chesières et Zuoz, 99,3 % à Müren, 99,1 % à Gstaad, 98,3 % à Celerina, 96 à Montana, 95,4 à Wengen, 93,2 à Château-D'Oex, 91,4 à Caux, 91,1 à Samaden, 90,9 à Davos-Dorf, 88,6 à Zermatt, 88,1 à Adelboden, 85,5 à Klosters, 85 à Leyzin, 82,1 à Davos-Platz, 81,5 aux Avants, etc. Le plus faible pourcentage d'occupation est celui de Lucerne, avec 9,9 % à la mi-décembre et 7 % à la fin du mois.

Dans les stations situées à moins de 100 mètres d'altitude, le pourcentage moyen de lits occupés était de 28,2 à la mi-décembre et de 28,7 à fin décembre ; il était donc à peu près le même aux deux dates. Au contraire, dans les stations plus élevées, il est monté de 22,5 à 81,3.

Alors que les établissements de moins de 100 lits étaient en moyenne les plus fréquentés à la mi-décembre, les établissements plus importants l'emportaient dans une notable mesure à la date du 28.

Les établissements dont le prix de pension minimum est inférieur à 12 francs accusaient à peu près le même pourcentage moyen de lits occupés au 15 décembre, que les établissements plus chers ; ces derniers par contre marquaient un sensible avantage à la fin du mois.

Le nombre des personnes travaillant dans les hôtels a augmenté de 22,5 % de fin novembre à la mi-décembre et de 46,4 % du milieu à la fin de décembre. Comparativement au maximum de la fin de juillet, la diminution est encore de 36,7 %. Pour 100 lits disponibles d'hôtels ouverts, le nombre de personnes occupées dans ces établissements s'élevait à 32,8 à la mi-décembre et à 36,7 à la fin du mois. Mais pour 100 lits occupés, les moyennes étaient à ces deux dates, respectivement, de 124,3 et 68,6 personnes travaillant dans l'hôtel.

La Société des hôteliers de Bâle a tenu le 23 janvier son assemblée générale annuelle. Le rapport de gestion rappelle tout d'abord la réunion à Bâle, les 10 et 11 octobre 1929, de l'assemblée réunie des délégués de la S. S. H., dont la pleine réussite a causé aux hôteliers bâlois une grande satisfaction. Puis le rapport contient une étude détaillée sur l'afflux de la clientèle à Bâle et dans d'autres villes suisses. La statistique indique encore, pour Bâle, des chiffres inférieurs à ceux d'avant-guerre, alors que dans la majorité des villes suisses la clientèle de l'hôtellerie est aujourd'hui plus nombreuse qu'avant la crise. Ce regretté état de choses est dû en bonne partie au fait que de plus en plus

les trains internationaux ne s'arrêtent à Bâle que le temps strictement nécessaire et permettent la continuation directe du voyage. On espère une amélioration de l'établissement à Bâle de la Banque internationale des réparations. Les chiffres démontrent que les hôtels existant actuellement à Bâle seraient capables de recevoir beaucoup plus d'hôtes et que le besoin ne se fait nullement sentir sur cette place de constructions nouvelles ou d'agrandissements. La propagande faite en commun avec la Société de développement commence à porter des fruits et elle sera poursuivie en 1930. On recommande en tout cas aux hôteliers bâlois une meilleure entente dans le domaine de la propagande et un soin particulier pour la réclamation collective. Pour être en mesure de mieux défendre ses intérêts, la Société des hôteliers de Bâle a décidé de créer un secrétariat permanent et a élu en qualité de secrétaire M. le Dr E. Zimmermann. Le comité a été réélu avec M. A. R. Custer (hôtel Hofer) comme président, M. P. Lutz (hôtel Krafft au Rhin) comme vice-président, M. E. Tritschler comme caissier et MM. W. Bossi (Trois-Rois) et H. Weissberger (Savoy-Univer). A la fin de 1929, 30 hôtels et 9 grands restaurants étaient affiliés à la société.

Sociétés diverses

La Société valaisanne des cafetiers et restaurateurs a tenu son assemblée générale le 16 janvier à Sierre, sous la présidence de M. F. Cretzaz. Beaucoup de membres de cette société faisant en même temps partie de la S. S. H. nous croyons opportun d'en publier au moins un bref compte rendu. — Le rapport pré-sentiel a donné d'abondants renseignements sur l'activité du comité durant l'année 1929, notamment dans des réunions qui ont eu lieu à Viège, St-Maurice et Sion. Des cours de vinification et de mise en bouteilles ont été organisés. Une entente a été conclue avec les marchands de vins au sujet d'un abaissement du prix de la bouteille de l'endant 1928. Le comité s'est occupé de la votation populaire sur l'option locale et de diverses votations cantonales. La course annuelle a eu lieu les 18 et 19 juin par le Grimsel, Interlaken, Berne et la Graviera et elle a été très réussie sous tous les rapports. Au 31 décembre 1928, la société comptait 271 membres ; une année plus tard, elle en avait 323. Le comité est intervenu plusieurs reprises auprès des autorités pour faire réprimer des abus dans le commerce des boissons. Les établissements valaisans sont de mieux en mieux tenus, dans la plaine surtout, tant au point de vue des installations et de l'hygiène que de la qualité des consommations. — Le rapport financier accuse aux recettes 11.874 fr. 10 et aux dépenses 10.719 fr. 65. Au 31 décembre 1929, la fortune nette de la société était de 8.156 fr. 90, en augmentation de 1010 fr. 95 sur l'exercice précédent. Les nouveaux membres, au nombre de 80, ont été admis sans opposition. — Après le rapport de M. Kluser, dont nous avons entendu compte dans notre dernier numéro, l'assemblée a entendu une causeuse fort intéressante de M. A. Joss, caissier de la Société vaudoise des cafetiers,

sur la nécessité de la comptabilité dans les restaurants et cafés. — Au tractandum "divers", l'assemblée a décidé de fixer le prix minimum de la bouteille de l'endant, pour 1930, à 3 fr. (prix d'achat : 2 fr.). Plusieurs membres ont pris le comité cantonal d'intervenir auprès des autorités compétentes pour rendre plus sévère et plus efficace le contrôle des débits clandestins, épiceries et pensions, qui ne vendent que des vins étrangers. — Au banquet servi à l'hôtel Terminus, M. le conseiller national Escher, président de la Société des cafetiers de Brigue et environs, a relevé les lourdes charges imposées aux cafetiers, qui doivent s'unir pour réagir contre les exagérations du fisc et pour demander une application plus raisonnable et plus équitable des dispositions légales.

Informations économiques

L'indice du coût de la vie se rapproche autour de la cote 160 et ne semble pas disposé à continuer son ancien mouvement de descente, si bien qu'en considérant les index des dernières années, on peut parler d'une certaine stabilisation des prix. La montée avait été rapide : 100 en 1914, 113 en 1915, 131 en 1916, 163 en 1917, 204 en 1918, 222 en 1919, 224 en 1920. À partir de ce point culminant, le recul se dessine, mais irrégulièrement et avec des retours de hausse : 100 en 1921, 104 en 1922 et 1923, 109 en 1924, 108 en 1925, 102 en 1926, 106 en 1927, 101 en 1928 et 1929. L'année dernière, l'index minimum a été de 150 en avril et l'index maximum de 163 en septembre et octobre. L'index des denrées alimentaires est en général de quelques points au-dessous de l'index général et il est soumis à plus de fluctuations suivant les saisons. L'index de la viande s'est élevé de 167 en mars 1929 à 184 en novembre. En revanche, la pain et les céréales ont baissé de 160 en janvier 1928 à 142 en décembre 1929. Ces derniers chiffres parlent un langage clair : d'un côté, arrêt presque total des importations et hausse considérable des prix ; de l'autre, liberté relative rendue au commerce et forte baisse des prix, malgré les primes spéciales à la production indigène. Ceci prouve que si l'on pouvait trouver pour la viande un système semblable à celui qui a été combiné pour les céréales, on pourrait satisfaire à la fois producteurs et consommateurs. Il est à noter également que plusieurs baisses qui ont aussi leur influence sur la formation de l'index des denrées alimentaires ne sont pas dues à la production indigène ; tel est le cas notamment pour le café, le riz et le sucre.

Lorsque vous en parlerez à votre Chef, dites-lui que les raisins de Corinthe ont accompli de très grands progrès sur tous les rapports

COMPTOIR CENTRAL DURAISIN DE CORINTHE, GENÈVE



Réargente et répare

Couverts et Orfèvrerie d'hôtels aux prix les plus justes

Dépose

réellement le poids d'argent annoncé

Garantit

la parfaite adhérence de l'argent déposé

USINE A PESEUX (NEUCHATEL)
FILIALE DE CHRISTOFLE A PARIS

Garde station montagne France
ménage
très expérimenté pour direction
hôtelier ordre. Affaire
très sérieuse. Situation avenir.
Ecrire avec références à M.
Girard, titré Bristol, Lyon.

Hôtel-Pension
Pour l'exploitation d'un
hôtel-pension, sis à la
campagne, on cherche
personne
très qualifiée. Addressez
offres sous chiffre P.475-1
à Publicitas, Lausanne.

Intelligenter Jüngling sucht
Stelle als
Hausbursche
E. Steiner, Grubenweg 34,
Grenchen.

English
in 2 Monaten
ohne nach England zu
gehen, durch die Eng-
landreisen. Gute Referenzen
zu erhalten. Sprachschule
Tamté, Baden.

CAFÉ
HUILE
GRAISSE MÉLANGEÉE
AU BEURRE

LA CHAUX-DE-FONDS

LA CHAUX-DE-FONDS